

MISE À JOUR

Règlement sur le personnel maritime (RPM)

Atelier sur la réglementation CSMOIM
Québec - Février 2017





RÈGLEMENT SUR LE PERSONNEL MARITIME (RPM)

Des modifications sont nécessaires pour donner effet:

- Amendements de Manille 2010 à la Convention STCW
- Adoption de la Convention STCW-F
- Amendements de 2014 à la *Convention maritime du travail de 2006* (MLC 2006)
- Demandes formulées par l'industrie lors du processus de consultation



RÈGLEMENT SUR LE PERSONNEL MARITIME (RPM)

Le RPM devrait comporter 3 parties:

Partie 1

Qualifications requises pour obtenir un brevet d'aptitude, un certificat d'aptitude ou un endossement

Partie 2

Spécification des effectifs minimaux à bord des navires

Partie 3

Normes relatives au travail et aux conditions d'emploi



RÈGLEMENT SUR LE PERSONNEL MARITIME (RPM)

PARTIE 1

Section 1: Dispositions générales

Section 2: Brevets de capitaine et d'officier de pont

Section 3: Brevets d'officier mécanicien

Section 4: Brevets de matelot

Section 5: Certificats d'aptitude spécialisés

Section 6: Brevets pour unités mobiles au large

Section 7: Brevets de la Défense et de la Garde côtière

Section 8: Échanges et renouvellement de brevets



RÈGLEMENT SUR LE PERSONNEL MARITIME (RPM) PARTIE 1 – SECTION 1

Section 1 - Dispositions générales

Notamment:

- Age minimal
- Certificat médical
- Validité des divers documents
- Approbation des établissements reconnus
- Service en mer



RÈGLEMENT SUR LE PERSONNEL MARITIME (RPM)

PARTIE 1 SECTION 2

Section 2: Brevets de capitaine et d'officier de pont

- Brevets STCW
- Brevets généraux de navigation intérieure
- Brevets avec restrictions
- Brevets STCW de pêche
- Brevets de pêche de navigation intérieure



RÈGLEMENT SUR LE PERSONNEL MARITIME (RPM)

PARTIE 1 – SECTION 3

Section 3: Brevets d'officier mécanicien

- Brevets STCW
- Brevets généraux de navigation intérieure
- Brevets de pêche STCW
- Brevets de pêche de navigation intérieure
- Endossements
 - Vapeur
 - Combustible à faible point d'éclair
 - Haut voltage



RÈGLEMENT SUR LE PERSONNEL MARITIME (RPM)

PARTIE 1 – SECTION 4

Section 4: Brevets de matelot

- Matelot de quart à la passerelle
- Marin qualifié – Pont
- Matelot de quart à la salle des machines
- Marin qualifié – Machines
- Matelot électrotechnicien



RÈGLEMENT SUR LE PERSONNEL MARITIME (RPM)

PARTIE 1 – SECTION 5

Section 5: **Certificats d'aptitude** spécialisés

- FUM
 - Sécurité de base
 - Bateaux de sauvetage
 - Techniques avancées de lutte contre l'incendie
- secourisme et soins médicaux
- Navires citernes (Pétroliers/chimiquiers/gaziers)
- Combustible à faible point d'éclair (Base et avancé)
- Engins à grande vitesse et aéroglisseurs



RÈGLEMENT SUR LE PERSONNEL MARITIME (RPM)

PARTIE 1 – SECTION 5 (SUITE...)

Certificats d'aptitude spécialisés

- Navires à voile
- Navires effectuant des opérations dans les eaux polaires (base et avancé)
- Agent de sûreté du navire et personnes (avec ou sans) responsabilité en sûreté
- Engins submersibles



RÈGLEMENT SUR LE PERSONNEL MARITIME (RPM)

- La Partie 1 est presque complétée et le feu vert devrait être donné sous peu pour qu'elle puisse être circulée publiquement
- L'ébauche des Parties 2 et 3 a commencé



MERCI !